

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2257

16 septembre 2008

SOMMAIRE

Acsof	108333	ICGluxhold S.à r.l.	108319
Adomto	108332	ICGSLuxhold S.à r.l.	108313
Ammin Coal Holdings	108336	John Zink International Luxembourg S.à r.l.	108313
Apollina S. à r.l.	108332	Kumna	108333
ARIC Participation S.A.	108314	"Let Lux"	108313
Bahia 11 S.à r.l.	108329	Qubo Retail	108328
Berringer Investment S.A.	108335	Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds ..	108335
Cofra Investments S.à r.l.	108336	Real Associates S.A.	108334
Computer Home	108309	Runova Sàrl	108332
Computer Home S.à r.l.	108309	Sankaty LuxCo S.à r.l.	108334
Curitiba Investments S.à r.l.	108330	Side International S.A.	108320
Du Parc Holding S.A.	108314	TEP Holding Luxembourg S.à r.l.	108330
EastNets LU S.A.	108320	TEP Investment Luxembourg S.à r.l. ...	108331
EI Capital Partners S.à r.l.	108331	TNT Holding S.à r.l.	108290
Eurofund Investments Crown Walk S.à r.l.	108329	Tolmega Noris S.à r.l.	108298
Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l.	108329	Torowear Investments S.A.	108333
Eurofund Investments Taunton S.à r.l. ...	108328	Tourism Distribution Investments S.à r.l.	108330
Europack S.A.	108299	Translink Services S.à r.l.	108331
Europack S.A.	108336	Umbrellastream S.à r.l.	108320
Financière Chanteloup S.A.	108328	VDC Delta Lux	108309
Hager CTS Europe S.à r.l.	108290	Weber Noris S.à r.l.	108290
Hager Noris S.à r.l.	108298	WZI-Finanz S.à r.l.	108314

Weber Noris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R.C.S. Luxembourg B 106.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112508/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12283. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Hager CTS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R.C.S. Luxembourg B 121.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112509/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12285. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

TNT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.119.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOSTNT Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.732,

hereby represented by Sabrina Malhous, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on 18 July 2008.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - duration - object - registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of "TNT Holding S.à r.l." (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by a Board of Managers composed of at least one or more A Managers and one or more B Managers, appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace any manager(s).

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a general meeting of the shareholder(s) among the A Managers.

The Board of Managers may appoint from among the A Managers a successor Chairman.

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In his absence, the general meetings of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person to be chosen among the A Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by at least one A Manager and at least one B Manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given to all those entitled to attend.

The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any A Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another A manager as his proxy and, likewise, any B Manager may appoint any B Manager as his proxy.

An A Manager may represent more than one of his fellow A Managers and, vice-versa, any B Manager may represent more than one of his fellow B Managers under the condition however that at least one A Manager and one B Manager are present at the meeting.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex or e-mail. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meetings of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.

8.11 The general meetings of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) any may revoke such appointment at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be) or by the Secretary or any A and B Manager acting jointly. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary or any A and B Manager acting jointly.

8.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - financial statements - profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2008.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at two, constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following two persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Onsi Naguib Sawiris, business executive, born on 30 August 1930 in Souhag (Egypt), residing at 3 Nessim Street, Zamalek, Cairo, Egypt, as A Manager of the Company; and

b) Mr Benoît Nasr, private employee, born on 26 May 1975 in Charleroi (Belgium), professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B Manager of the Company.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.732,

ici représentée par Sabrina Malhous, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 18 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "TNT Holding S.à r.l." (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et un ou plusieurs gérant(s) B, nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés parmi le/les Gérant(s) A.

Le Conseil de Gérance peut élire le successeur du Président parmi le/les Gérant(s) A.

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne parmi le/les gérants A en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un Gérant A et au moins un Gérant B.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours, à ceux autorisés à participer, avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg. Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque Gérant A peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex ou e-mail un autre gérant A comme son mandataire et inversement, chaque Gérant B peut désigner un autre gérant B comme son mandataire.

Un Gérant A peut représenter plusieurs de ses collègues et inversement, un Gérant B peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents à la réunion.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex ou e-mail. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

8.11 L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qu'ils soient membres ou non du Conseil de Gérance) et révoquer de tels mandataires à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président (ou par le président pro tempore selon le cas) ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant A ou B. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique / des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique / des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/ des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - comptes annuels - répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

108298

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à deux, formant ainsi le conseil de gérance de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les deux personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) M. Onsi Naguib Sawiris, business executive, né le 30 août 1930 à Souhag (Egypte), résidant à 3 Nessim Street, Zamalek, Le Caire, Egypte, en tant que gérant A de la Société; et

(b) M. Benoît Nasr, employé privé, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société.

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S. MALHOUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30159. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,5% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008112199/242/441.

(080130279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Tolmega Noris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R.C.S. Luxembourg B 114.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112504/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12281. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Hager Noris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

R.C.S. Luxembourg B 105.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112510/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12286. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Europack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.393.

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh of June.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "EUROPACK S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 68.393, incorporated pursuant to a notarial deed dated January 15, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 300 of April 24, 1999.

The articles of incorporation of the company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated December 31, 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 226 of February 25, 2004.

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Mrs Françoise Rollin, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Sprimont, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation which will be read as follows:

"The object of the Corporation is the holding of participation's, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships. The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest. The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. It may also develop, acquire, own, dispose off and trade intellectual or industrial property and know how. The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.";

1. Creation of Class A and Class B directors;
2. Full restatement of the articles of the Company;
3. Appointment of Class A and Class B directors.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

First resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the company which shall read henceforth as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a limited company (société anonyme) under the name of "EUROPACK S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Corporation is the holding of participation's, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. It may also develop, acquire, own, dispose off and trade intellectual or industrial property and know how.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at twenty million eight hundred ten thousand and two euro and twenty cents (EUR 20,810,002.20) consisting of eight million three thousand eight hundred forty-seven (8,003,847) shares with a par value of two euro and sixty cent (EUR 2.60) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares are all in registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the second Tuesday of the month of May at 10.00 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and

(4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) may be elected either as Class A or as Class B directors. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an

electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of one Class A director and one Class B director of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any person or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts."

Second resolution

The general meeting resolves to split the current directors of the Company into Class A and Class B directors as follows:

As Class A directors:

- Mrs Maria Maillis, entrepreneur, born on 28 September 1980 in Amarodsio, Greece, residing at 25th March Street number 14, 154 52 Pal. Phychico Attikis, Greece,
- Mr Michail Maillis, engineer, born on 26 August 1941 in Athens, Greece, residing at Pesmatzoglou Street 38,145 61 Kifissia Attikis, Greece.

As Class B directors:

- COSAFIN S.A., a société anonyme, with registered office at L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques BORDET
- Mr Joseph Winandy, company director, born on 16 February 1946 in Ettelbrück, residing at 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig.

Their mandate will expire with the annual general meeting to be held in 2009.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at EUR 3,000.00.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the company, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPACK S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.393, constituée suivant acte notarié en date du 15 janvier 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 29 avril 1999 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 25 février 2004.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante: «L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligation et de reconnaissances de dettes. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement ou au développement de son objet. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. Elle peut également développer, acquérir, posséder, disposer de propriétés intellectuelles et industriels ainsi que de savoir-faire. La société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»;

2. Création d'administrateurs de la catégorie A et de la catégorie B;

3. Refonte complète des statuts de la Société;

4. Nomination d'administrateurs de la catégorie A et de la catégorie B.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «EUROPACK S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligation et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. Elle peut également développer, acquérir, posséder, disposer de propriétés intellectuelles et industriels ainsi que de savoir-faire.

La société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à vingt millions huit cent dix mille et deux euros et vingt cents (EUR 20.810.002,20) représenté par huit millions trois mille huit cent quarante-sept (8.003.847) actions d'une valeur nominale de deux euros et soixante cents (EUR 2,60) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont toutes nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée

Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs, qui pourront être nommés comme administrateurs de catégorie A et de catégorie B, seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auront un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 30 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir les administrateurs actuels de la Société en administrateurs de catégorie A et de catégorie B comme suit:

comme administrateurs de la catégorie A:

- Madame Maria Maillis, entrepreneur, née le 28 septembre 1980 à Amarodisio, Grèce, demeurant au 25 March Street numéro 14, 154 52 Pal. Phychico Attikis, Grèce,
- Monsieur Michail Maillis, ingénieur, né le 26 août 1941 à Athènes, Grèce, demeurant à Pesmatzoglou Street 38,145 61 Kifissia Attikis, Grèce.

comme administrateurs de la catégorie B:

- COSAFIN S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques BORDET;
- Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946 à Ettelbruck, demeurant au 92, rue de l'Horizon à L-5960 Itzig.

Le mandat des administrateurs expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à environ 3.000,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Françoise Rollin, Anne-Lies Van Den Eeckhaut, Pierre Sprimont et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008. LAC / 2008 / 26964. - Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008112564/7241/564.

(080130323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

VDC Delta Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 103.721.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112614/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12430. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Computer Home, Société à responsabilité limitée,

(anc. Computer Home S.à r.l.).

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.885.

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Renato COSTANTINI, entrepreneur, né à Pétange le 17 juin 1964, demeurant à B-6760 Bleid, rue de Gomery, 10,

détenteur de trois cent trente (330) parts sociales.

2) Monsieur Gilles COSTA, indépendant, né à Fameck (France) le 2 août 1963, demeurant à F-57100 Thionville, 8, allée de la Libération,

détenteur de cent soixante-dix (170) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "COMPUTER HOME S.à r.l." (numéro d'identité 1990 24 09 451), avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial Belle-Etoile, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 35.885, constituée sous la dénomination de "TELINDUS AppleCenter S. à r.l." suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 237 du 6 juin 1991 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 645 du 18 avril 2007, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "COMPUTER HOME S. à r.l.",

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter les démissions de Monsieur Renato COSTANTINI, préqualifié, comme gérant administratif et de Monsieur Gilles COSTA, préqualifié, comme gérant technique de la société et leur accordent décharge pleine et entière de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée "COMPUTER HOME S.à r.l." en une société anonyme, et ce avec effet à ce jour.

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des actions ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société à responsabilité limitée actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite.

La prédite transformation a été examinée par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'un rapport daté du 11 juillet 2008, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en "COMPUTER HOME".

Quatrième résolution

Les associés décident de réduire le capital social d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (€ 94.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (€ 125.000,-) à trente et un mille euros (€ 31.000,-) par le remboursement aux associés d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (€ 94.000,-) et de fixer désormais la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes à soixante-deux euros (€ 62.-) chacune.

Les associés confèrent tous pouvoirs au Conseil d'Administration à désigner ci-après pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

Les associés décident d'établir les statuts de la société anonyme comme suit:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "COMPUTER HOME".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'engineering, l'achat, la vente, la représentation, la commission et la location relativement à tout matériel électrotechnique, électromécanique, électronique et informatique.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties, tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

La société pourra en outre accomplir toutes autres opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui en favorisent la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de SOIXANTE-DEUX EUROS (€ 62,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix des actionnaires, dans le respect des conditions légales.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le 30 juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un samedi, dimanche ou jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui précède le 30 juin.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Renato COSTANTINI, préqualifié, trois cent trente actions	330
2) Monsieur Gilles COSTA, préqualifié, cent soixante-dix actions	<u>170</u>
Total: cinq cents actions	500

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2014:

- 1) Monsieur Renato COSTANTINI, préqualifié.
- 2) Monsieur Gilles COSTA, préqualifié.
- 3) Monsieur Thierry BROCKMANS, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 7 juillet 1973, demeurant à F-54880 Thil, 2, rue du Ruisseau.

Par dérogation à l'article 11 des statuts, Monsieur Gilles COSTA, préqualifié sub 2), est nommé administrateur-délégué.

Troisième résolution

A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité "ACCOUNTING PARTNERS S. à r.l.", ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 100.588.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Evaluation des frais

Les dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COSTANTINI, COSTA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 juillet 2008. Relation: CAP/2008/2376. — Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 août 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008112583/236/207.

(080130406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

"Let Lux", Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 93.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008112639/231/14.

(080130435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.188.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52861 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008112638/211/11.

(080130533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

John Zink International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 17.652.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manuel Martinez
Manager

Référence de publication: 2008112620/4147/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00157. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

ARIC Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008112619/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12708. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Du Parc Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

FONS MANGEN
ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2008112549/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08917. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

WZI-Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.874.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of July.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company "WZI-FINANZ S.à r.l.", having its registered office in L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 35874, (hereafter referred to as "the Company"), incorporated by a deed of M^e Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on December 13, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated May 7, 1991 number 205,

- whose articles of association have been amended pursuant to deeds of the above-mentioned notary Frank BADEN:

* on October 27, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 9, 1998 number 84, and

* on November 29, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated January 27, 2003 number 79,

- whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on August 23, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated on November 11, 2006 number 2108,

- whose articles of association have been amended pursuant to a deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 20, 2007, number 403,

- and whose articles of association have been finally amended pursuant to a deed of M^e Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, on August 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 2, 2007 number 2482.

The extraordinary general meeting is opened at 02:00 p.m. by Mr Gerhard HANKE, director, residing in 's-Hertogenbosch, (the Netherlands), acting as chairman, and appointing Mr Hannes TAUBINGER, director, residing in Erlauf, (Austria), as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr Emmanuel REVEILLAUD lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of USD 27,345,570.- (twenty seven million three hundred forty five thousand five hundred seventy United States Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital of the Company so as to bring it from its present amount of USD 27,345,570.- (twenty seven million three hundred forty five thousand five hundred seventy United States Dollars) represented by 41,370 (forty one thousand three hundred seventy) units with a nominal value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollars) each, by the amount of USD 73,963,917.- (seventy three million nine hundred sixty three thousand nine hundred seventeen United States Dollars) by the issue of 111,897 (one hundred eleven thousand eight hundred ninety seven) new units with a nominal value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollars) each having the same rights and obligations as the existing units and a total share premium of USD 665,677,100.13 (six hundred sixty five million six hundred seventy seven thousand one hundred point thirteen United States Dollars) to the amount of USD 101,309,487.- (one hundred one million three hundred nine thousand four hundred eighty seven United States Dollars) represented by 153,267 (one hundred fifty three thousand two hundred sixty seven) units with a nominal value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollars) each;

2. Subscription and payment of the 111,897 (one hundred eleven thousand eight hundred ninety seven) additional units by FKM Hout- en Siersteenhandel Noord Nederland BV te Goutum (hereafter "FKM") a company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office in NL-9084 AG Goutum, Bredyk 3, by contribution of all its assets and liabilities, with a share premium of USD 665,677,100.13 (six hundred sixty five million six hundred seventy seven thousand one hundred point thirteen United States Dollars);

3. Cancellation of the 41,370 (forty one thousand three hundred seventy) own units of the Company held by itself;

4. Amendment of Article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the planned increase of corporate capital;

5. Other business.

The meeting of the members having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company in addition to its present amount of USD 27,345,570.- (twenty seven million three hundred forty five thousand five hundred seventy United States Dollars) represented by 41,370 (forty one thousand three hundred seventy) units with a nominal value of USD 661.- (six hundred sixty one) each, by an amount of USD 73,963,917.- (seventy three million nine hundred sixty three thousand nine hundred seventeen United States Dollars), by the issue of 111,897 (one hundred eleven thousand eight hundred ninety seven) new units with a nominal value of USD 661.- (six hundred sixty one) each having the same rights and obligations as the existing units and a total share premium of USD 665,677,100.13 (six hundred sixty five million six hundred seventy seven thousand one hundred point thirteen United States Dollars) to the amount of USD 101,309,487.- (one hundred one million three hundred nine thousand four hundred eighty seven United States Dollars) represented by 153,267 (one hundred fifty three thousand two hundred sixty seven) units with a nominal value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollars) each.

Second resolution

The general meeting resolved to cause the Company to issue 111,897 (one hundred eleven thousand eight hundred ninety seven) new units with a par value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing units with a share premium of USD 665,677,100.13 (six hundred sixty five million six hundred seventy seven thousand one hundred point thirteen United States Dollars).

Subscription and payment

There now appears Mr Gerhard HANKE prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the prenamed FKM, by virtue of a power of attorney given on July 30, 2008.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed, for 111,897 (one hundred eleven thousand eight hundred ninety seven) additional units and to make payment in full for such new units by a contribution in kind, consisting of all the assets and liabilities of FKM consisting of:

The Assets:	USD
A 100% shareholding in WZI-FINANZ S.à r.l.	309,419,672.59
5 Intercompany Loans	429,995,466.69
Accrued interest on 5 Loans	294,805.23
Receivables 3rd Parties	36,411.99
Valuation Allowance	-36,411.99
Securities	321,504.00
Accrued Interest on security	6,650.00
Bank	65,868.37
The Liabilities:	
Tax Liability NL	74,733.61
IC-Liability	388,216.14

The appearing person states that the managers of the Company have valued the aggregate contribution on the basis of:

1. a valuation report issued by the board of directors of FKM prenamed dated July 30, 2008, wherein the assets and liabilities to be contributed were described and valued ("the Valuation Report");
2. a balance sheet as of July 30, 2008 in connection with the above-mentioned contribution;

It results from the above-mentioned documents that the value of the assets and liabilities contributed to the Company amounts to USD 739,641,017.13 (seven hundred thirty-nine million six hundred forty-one thousand seventeen point thirteen United States Dollars).

According to these documents, the managers of the Company have valued the assets and liabilities to be contributed to the Company to the amount of USD 739,641,017.13 (seven hundred thirty-nine million six hundred forty-one thousand seventeen point thirteen United States Dollars).

It also results from a contribution agreement dated July 30, 2008, duly signed between FKM prenamed and the Company, that an irrevocable undertaking has been taken that the here-above described assets and liabilities of FKM prenamed will be transferred to the Company.

The Valuation Report and a copy of said contribution agreement, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the members and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting resolved accepting the said subscription and payment.

In consideration for this contribution of all its assets and liabilities by FKM, the Company will issue 111,897 (one hundred eleven thousand eight hundred ninety-seven) units with a par value of USD 661.- (six hundred sixty-one United States Dollars) each, with an aggregate share premium amounting to USD 665,677,100.13 (six hundred sixty-five million six hundred seventy-seven thousand one hundred point thirteen United States Dollars).

Third resolution

The general meeting resolved to cancel its 41,370 (forty one thousand three hundred seventy) own units with a par value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollars), it has received here above by the contribution in kind and to reduce the corporate capital by the amount USD 27,345,570.- (twenty seven million three hundred forty five thousand five hundred seventy United States Dollars) so to decrease it from its present amount of USD 101,309,487.- (one hundred one million three hundred nine thousand four hundred eighty seven United States Dollars) represented by 153,267 (one hundred fifty three thousand two hundred sixty seven) units with a nominal value of USD 661.- (six hundred sixty one United States Dollars) to the amount of USD 73,963,917.- (seventy three million nine hundred sixty three thousand nine hundred seventeen United States Dollars).

Fourth resolution

The general meeting resolved amending Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase and decrease of the corporate capital of the Company resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, Article 5 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundsiebzig Millionen neuhundertdreihundsechzigtausendneuhundert-siebzehn United States Dollars 73.963.917,- USD), eingeteilt in hundertelftausendachthundertsiebenundneunzig (111.897) Gesellschaftsanteile von jeweils sechshunderteinundsechzig USD (661,- USD)."

Expenses

The Company refers to Articles 4-1 of the law dated December 29th 1971, which provides for capital contribution exemption.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight thousand Euros.

With no other outstanding points on the agenda, and no one wishing to speak further, the meeting was closed at 02:30 p.m.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "WZI-FINANZ S.à r.l.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35874 (ci-après dénommée "la Société") constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 13 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 mai 1991, numéro 205,

- dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Frank BADEN:

* du 27 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 9 février 1998, numéro 84,

* du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 janvier 2003, numéro 79,

- dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant du 23 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 novembre 2006, numéro 2108,

- dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 1^{er} septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 mars 2007, numéro 403,

- et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, du 14 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 novembre 2007, numéro 2482.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures par Monsieur Gerhard HANKE, administrateur, demeurant à 's-Hertogenbosch, (Pays-Bas), agissant en qualité de président de l'assemblée et désignant Monsieur Hannes TAUBINGER, administrateur, demeurant à Erlauf, (Autriche) comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'intégralité du capital social de USD 27,345,570.- (vingt-sept million trois cent quarante-cinq mille cinq cent soixante dix US Dollars) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de USD 27.345.570,- (vingt-sept millions trois cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix US Dollars) représenté par 41.370 (quarante et un mille trois cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un US Dollars) chacune, d'un montant de USD 73.963.917,- (soixante-treize millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent dix-sept US Dollars) par l'émission de 111.897 (cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un US Dollars) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ainsi qu'une prime d'émission de USD 665.677.100,13 (six cent soixante-cinq millions six cent soixante-dix-sept mille cent virgule treize US Dollars) au montant de USD 101.309.487,- (cent un millions trois cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-sept US Dollars), représenté par 153.267 (cent cinquante-trois mille deux cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un US Dollars) chacune;

2. Souscription et libération des 111.897 (cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales nouvelles par FKM Hout- en Siersteenhandel Noord Nederland BV te Goutum (ci-après "FKM"), une société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-9084 AG Goutum, Bredyk 3, par l'apport de tous ses actifs et passifs avec une prime d'émission de USD 665.677.100,13 (six cent soixante-cinq millions six cent soixante-dix-sept mille cent virgule treize US Dollars);

3. Annulation des 41.370 (quarante et un mille trois cent soixante-dix) propres parts sociales détenues par la Société elle-même.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social prévus,

5. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société, de son montant actuel de USD 27.345.570,- (vingt-sept millions trois cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix US Dollars), représenté par 41.370 (quarante et un mille trois cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un) chacune, d'un montant de USD 73.963.917,- (soixante-treize millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent dix-sept US Dollars), par l'émission de 111.897 (cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un US Dollars) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ainsi qu'une prime d'émission de USD 665.677.100,13 (six cent soixante-cinq millions six cent soixante-dix-sept mille cent virgule treize US Dollars), au montant de USD 101.309.487 (cent un millions trois cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-sept US Dollars) représentée par 153.267 (cent cinquante-trois mille deux cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un US Dollars).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de faire émettre par la Société 111.897 (cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un US Dollars) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission de USD 665.677.100,13 (six cent soixante-cinq millions six cent soixante-dix-sept mille cent virgule treize US Dollars).

Souscription et libération

Intervient alors Monsieur Gerhard HANKE, prénommé, en sa qualité de mandataire spécial de la société prénommée FKM en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2008.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée, pour 111.897 (cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales nouvelles de la Société et libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs de FKM:

Les actifs:	USD
Une participation de 100% dans WZI-FTNANZ S.à r.l.	309.419.672,59
Cinq créances intra-groupe	429.995.466,69
Intérêts accrus sur les cinq créances intra-groupe	294.805,23
Créances sur tiers	36.411,99
Dépréciation	-36.411,99
Valeurs mobilières	321.504,00
Intérêts accrus sur valeurs mobilières	6.650,00
Banque	65.868,37
Les passifs:	
Dettes fiscales NL	74.733,61
Dettes IC	388.216,14

Le comparant expose que les gérants de la Société ont évalué l'apport total sur la base de:

1. Un rapport d'évaluation émis par le conseil d'administration de FKM prénommée en date du 30 juillet 2008, dans lequel les actifs et passifs à apporter ont été décrits et évalués ("le Rapport d'Evaluation");

2. Un bilan au 30 juillet 2008 en relation avec le prédit rapport;

Il résulte des prédicts documents que la valeur des actifs et passifs apportés à la Société est d'un montant de USD 739.641.017,13 (sept cent trente-neuf millions six cent quarante et un mille dix-sept virgule treize US Dollars).

Conformément aux prédicts documents les gérants de la Société ont évalué les actifs et passifs devant être apportés à la Société au montant de USD 739.641.017,13 (sept cent trente-neuf millions six cent quarante et un mille dix-sept virgule treize US Dollars).

Il résulte également d'une convention d'apport en date du 30 juillet 2008, dûment signée par FKM et par la Société qu'un engagement irrévocable a été pris de transférer les actifs et passifs décrits de FKM prénommée à la Société.

Le Rapport d'Evaluation et une copie de ladite convention d'apport, après avoir été signés "ne varietur" par les mandataires des associés représentés resteront annexés à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement.

En contrepartie de cet apport de tous ses actifs et passifs par FKM, la Société émettra 111.897 (cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales avec une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un US Dollars) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de USD 665.677.100,13 (six cent soixante-cinq millions six cent soixante-dix-sept mille cent virgule treize US Dollars).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les 41.370 (quarante et un mille trois cent soixante-dix) propres parts sociales d'une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un US Dollars), que la Société a reçu par l'apport en nature fait ci-avant et de réduire le capital social d'un montant de USD 27.345.570,- (vingt-sept millions trois cent quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix US Dollars) afin de le réduire de son montant actuel de USD 101.309.487,- (cent un millions trois cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-sept US Dollars), représenté par 153.267 (cent cinquante-trois mille deux cent soixante-sept) parts avec une valeur nominale de USD 661,- (six cent soixante et un US Dollars) au montant de USD 73.963.917,- (soixante-treize millions neuf cent soixante-trois mille neuf cent dix-sept US Dollar).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation et la réduction de capital social de la Société décidées suivant les résolutions ci-dessus.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundsiebzig Millionen neuhundertdreihundsechzigtausendneuhundert-siebzehn United States Dollars (73.963.917,- USD), eingeteilt in hunderttausendachtundertsiebenundneunzig (111.897) Gesellschaftsanteile von jeweils sechshunderteinundsechzig USD (661,- USD)."

Frais

La Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 14.30 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HANKE - TAUBINGER - REVEILLAUD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2008. Relation GRE/2008/3299. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008112556/231/291.

(080130183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

ICGluxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.065.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52857 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

108320

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008112637/211/11.

(080130546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

**EastNets LU S.A., Société Anonyme,
(anc. Side International S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 75.294.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52512 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008112636/211/12.

(080130553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Umbrellastream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.412,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.245.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared Umbrellastream Limited Partnership Incorporated, a Guernsey limited partnership with separate legal personality, whose registered office is at Mignot Plateau, Cornet Street, St. Peter Port, Guernsey hereby represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of (and acting in such capacity) "Umbrellastream S.à.r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies pending and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 4 April 2008, by the undersigned notary and not yet published in the Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended since its incorporation, pursuant a deed drawn up by Paul Bettingen dated 11 April 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 11 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the Company's share capital from Euro (EUR) to Great Britain Pound (GBP) at the exchange rate as at 18 April 2008 of EUR 1 = GBP 0.7878 so that the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is replaced by a share capital of nine thousand eight hundred eight Great Britain Pounds (GBP 9,848.-).

The Sole Shareholder further resolves to amend the nominal value of the shares to GBP 0,1 per share by splitting the existing shares into 98, 480 shares of GBP 0,1 each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the creation of ten different classes of shares having a nominal value of GBP 0.1 (ten Pence) each, namely:

- class "A" shares (the "Class A Shares");
- class "B" shares (the "Class B Shares");
- class "C" shares (the "Class C Shares");
- class "D" shares (the "Class D Shares");
- class "E" shares (the "Class E Shares");
- class "F" shares (the "Class F Shares");
- class "G" shares (the "Class G Shares");
- class "H" shares (the "Class H Shares");

- class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- class "J" shares (the "Class J Shares").

and having the specific features in case of redemption and cancellation as determined in the Articles as well as the specific distribution rights as determined in the Articles.

The Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares" or the "Shares".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing nine thousand eight hundred forty-eight (9,848) Shares into the Classes of Shares as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHARES
Class A Shares	9,848
Class B Shares	9,848
Class C Shares	9,848
Class D Shares	9,848
Class E Shares	9,848
Class F Shares	9,848
Class G Shares	9,848
Class H Shares	9,848
Class I Shares	9,848
Class J Shares	9,848
TOTAL SHARES	98,480

having a nominal value of GBP 0.1 (ten Pence) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred sixty-four Great Britain Pounds (GBP 2,564.-) in order to raise it from its current amount of nine thousand eight hundred forty-eight Great Britain Pounds (GBP 9,848.-) to twelve thousand four hundred twelve Great Britain Pounds (GBP 12,412.-) by creating and issuing the following shares having a nominal value of GBP 0.1 each (the "New Shares"):

- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class A Shares;
- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class B Shares;
- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class C Shares;
- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class D Shares;
- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class E Shares;
- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class F Shares;
- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class G Shares;
- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class H Shares;
- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class I Shares; and
- Two thousand five hundred sixty-four (2,564) new Class J Shares.

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, Umbrellastream Limited Partnership Incorporated, here represented by Regis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on May 22nd, 2008, declares to subscribe for all the New Shares. Such New Shares are fully paid up by a contribution in kind to the Company consisting in the contribution by the Sole Shareholder to the Company of the receivable it has against the Company that results from a shareholder loan agreement for an aggregate amount of two thousand five hundred sixty-four Great Britain Pounds (GBP 2,564.-) granted by the Sole Shareholder to the Company on 22 April 2008.

As it appears from the valuation report presented to the notary, the management of the Company has evaluated the above-mentioned contribution in kind at two thousand five hundred sixty-four Great Britain Pounds (GBP 2,564.-), which in the reasonable belief of the management of the Company constitutes a fair and reasonable valuation of the contribution.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5 and 16 of the Articles of Association, which will read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The capital of the Company is set at twelve thousand four hundred twelve Great Britain Pounds (GBP 12,412.-) represented by:

- (1) Twelve thousand four hundred twelve (12,412) class "A" shares (the "Class A Shares");

- (2) Twelve thousand four hundred twelve (12,412) class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) Twelve thousand four hundred twelve (12,412) class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) Twelve thousand and four hundred twelve (12,412) class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) Twelve thousand four hundred twelve (12,412) class "E" shares (the "Class E Shares");
- (6) Twelve thousand four hundred twelve (12,412) class "F" shares (the "Class F Shares");
- (7) Twelve thousand four hundred twelve (12,412) class "G" shares (the "Class G Shares");
- (8) Twelve thousand four hundred twelve (12,412) class "H" shares (the "Class H Shares");
- (9) Twelve thousand four hundred twelve (12,412) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- (10) Twelve thousand four hundred twelve (12,412) class "J" shares (the "Class J Shares");

with a nominal value of ten Pence (GBP 0.1) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be reserved and attached to the holders of such Shares and be at the free disposal of the Board of Managers.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partners adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers and in accordance with the applicable legal provisions.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding; no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding; no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding; no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding; no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of partners) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

" Art. 16. Allocation on profits.

16.1 The credit balance of the profits and loss account, after deduction of the expenses costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

16.2 Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the partners and in accordance with the following provisions:

First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive,

pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

After the distribution set out under a) above, all remaining Available Amount (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the partners.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partner(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with article 16.3 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) the Company may claim, in accordance with the Law, reimbursement of (and the partners shall reimburse) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new Article 21 which shall read as follows:

" **Art. 21. Definitions.**

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share 1.2 Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount Shall be an amount determined by the Board and approved by the Partners on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless

otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Le comparant, Umbrellastream Limited Partnership Incorporated, un Guernsey limited partnership, ayant son siège social à Mignot Plateau, Cornet Street, St. Peter Port, Guernsey, représenté par Régis Galiotto, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui une fois signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-après annexée pour être enregistrée avec l'acte, étant l'associé unique (l' "Associé Unique") de (et agissant en cette qualité) "Umbrellastream S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, constituée en date du 4 avril 2008 par le notaire soussigné, pas encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 avril 2008, suivant un acte du notaire Bettingen, pas encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes conformément à l'article 11 des statuts (les "Statuts").

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de EUR en GBP au taux de change applicable le 18 avril 2008 de EUR 1 = 0,7878 Livres Sterling de sorte que le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12, 500.-) soit remplacé par un capital social de neuf mille huit cent quarante-huit Livres Sterling (GBP 9.848.-).L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale des Parts Sociales à GBP 0,1 par Parts Sociales en fractionnant les Parts Sociales existantes en 98.480 Parts Sociales d'une valeur nominale de 0,1 GBP chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la création de douze catégories de parts sociales différentes avec une valeur nominale de dix Pence (GBP 0,1) chacune, à savoir: parts sociales de Catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"); parts sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"); parts sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"); parts sociales de Catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"); parts sociales de Catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"); parts sociales de Catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"); parts sociales de Catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"); parts sociales de Catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"); parts sociales de Catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et parts sociales de Catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"); et ayant les caractéristiques spécifiques en cas de rachat et d'annulation ainsi que les droits de distribution spécifiques comme définis dans les statuts de la société (les "Statuts").

Les Parts Sociales de Catégorie A jusqu'au Parts Sociales de Catégorie J seront référées ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" ou comme les "Parts Sociales" et chacune une "Catégorie de Part Sociale".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les quatre-vingt-dix-huit-mille quatre cent quatre-vingts (98.480) Parts Sociales existantes en Catégorie de Parts Sociales tel qu'il s'en suit:

CATEGORIE DE PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Parts Sociales de Classe A	9.848
Parts Sociales de Classe B	9.848
Parts Sociales de Classe C	9.848
Parts Sociales de Classe D	9.848

Parts Sociales de Classe E	9.848
Parts Sociales de Classe F	9.848
Parts Sociales de Classe G	9.848
Parts Sociales de Classe H	9.848
Parts Sociales de Classe I	9.848
Parts Sociales de Classe J	9.848
TOTAL DE PARTS SOCIALES	98.480

Ayant une valeur nominale de dix Pence (GBP 0,1) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (GBP 2.564,-) afin d'élever son montant actuel de neuf mille huit cent quarante-huit Livres Sterling (GBP 9.848,-) à douze mille quatre cent douze Livres Sterling (GBP 12.412,-) par la création et l'émission de nouvelles Parts Sociales d'une valeur de dix Pence (GBP 0,1) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"),

- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A;
- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B;
- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie C;
- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie D;
- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E;
- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie F;
- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie G;
- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie H;
- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie I; et
- Deux mille cinq cent soixante-quatre (2.564) nouvelles Parts Sociales de Catégorie J.

Souscription et libération

L'Associé Unique, Umbrellastream Limited Partnership Incorporated, ici représenté par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, signée ne varietur, en date du 22 mai 2008, déclare souscrire et libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales.

Ces Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en un apport par l'Associé Unique à la Société d'une créance qu'il détient à l'encontre de la Société qui résulte d'un prêt d'actionnaire d'un montant de deux mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (GBP 2.564,-) octroyé par l'Associé Unique à la Société le 22 avril 2008.

Comme il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire, la gérance de la Société a évalué l'apport en nature mentionné ci-dessus à deux mille cinq cent soixante-quatre Livres Sterling (GBP 2.564,-), ce qui correspond à une évaluation juste et raisonnable de la contribution selon la gérance de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5 et 16 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille quatre cent douze Livres Sterling (GBP 12.412,-), représenté comme suit:

- (1) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A "),
 - (2) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
 - (3) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
 - (4) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D "),
 - (5) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
 - (6) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
 - (7) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
 - (8) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
 - (9) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
 - (10) Douze mille quatre cent douze (12.412) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- avec une valeur nominale de dix Pence (GBP 0,1) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.

5.2 Tout montant d'une prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui sera réservée et attachée aux détenteurs de telles Parts Sociales et mis à la libre disposition du Conseil de Gérance.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance et conformément aux dispositions légales applicables.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans l'article 5), les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Part Sociale appropriée détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées."

" Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

16.2 Chaque année, des profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduit et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible pour remise soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible ("Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les Associés.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer sera déterminé conformément à l'article 16.3 et ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursés par le(les) associé(s)."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de créer un Article 21 dans les Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 21. Définitions.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.

Montant d'Annulation Total Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants.

Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Montant Disponible Signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant des profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulés, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter de doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes à être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale Sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale à être rachetées et annulées.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.100,- Euros.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mai 2008. Relation: LAC/2008/21404. — Reçu seize euros quatorze cents (16,14 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008112575/211/441.

(080130561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Financière Chanteloup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008112643/7241/11.

(080130364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Eurofund Investments Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 133.047.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112989/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Qubo Retail, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 121.574.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112990/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.917.650,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 125.594.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112991/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Eurofund Investments Crown Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.529.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112992/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Bahia 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 105.189.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112988/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Curitiba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.056.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112987/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Tourism Distribution Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.452.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112985/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

TEP Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.608.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112984/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11929. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

TEP Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.609.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112983/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11933. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Translink Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 92.931.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112995/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12462. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

EI Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.528.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 92, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112994/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Apollina S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.330.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112981/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Adomto, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.060.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113000/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Runova Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.939.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112999/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Kumna, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.140.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112998/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Torowear Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.618.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} juillet 2008

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société qui se trouvera désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (ancien siège: 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, aux heures et jour indiqués ci-dessus.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008112973/5065/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Acsof, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.061.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique de la Société en date du 4 juillet 2008

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113001/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Real Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 105.713.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 20 mars 2008 aux administrateurs et aux actionnaires de la société REAL ASSOCIATES S.A. que la décision suivante a été prise:

Démision de la société COMPTIS S.A. (en liquidation) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 20 mars 2008.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour la société REAL ASSOCIATES S.A.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

15, bld. Roosevelt - B.P. 814, L-2018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008113015/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Sankaty LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 119.056.

Il résulte d'un acte sous seing privé du 31 décembre 2007 que:

- PROSPECT HARBOR CREDIT PARTNERS, L.P., un limited partnership, constitué sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrit au registre du Delaware, sous le numéro 2865131, a cédé 168 parts sociales à HUNTINGTON CAYMAN, L.P., un limited partnership, constitué sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrit au Registre des Iles Cayman, sous le numéro 20408.

- SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES III, L.P., un limited partnership, constitué sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrit au registre du Delaware, sous le numéro 5149441, a cédé 168 parts sociales à HUNTINGTON CAYMAN, L.P., un limited partnership, constitué sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrit au Registre des Iles Cayman, sous le numéro 20408.

- SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES, L.P., un limited partnership, constitué sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrit au registre du Delaware, sous le numéro 1927585, a cédé 168 parts sociales à HUNTINGTON CAYMAN, L.P., un limited partnership, constitué sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrit au Registre des Iles Cayman, sous le numéro 20408.

- SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES II, L.P., un limited partnership, constitué sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrit au registre du Delaware, sous le numéro 3607228, a cédé 168 parts sociales à HUNTINGTON CAYMAN, L.P., un limited partnership, constitué sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV

Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, inscrit au Registre des Iles Cayman, sous le numéro 20408.

Luxembourg, le 21 AOUT 2008.

SANKATY LUXCO S.à r.l., société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President

Référence de publication: 2008113016/1017/39.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Berringer Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.983.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1972, publié au Mémorial Recueil Spécial C no 134 du 31 août 1972.

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 14 juin 2004 par devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil Spécial C n ° 865 du 24 août 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 8 août 2008 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, demeurant professionnellement à L- Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L- Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

au poste de commissaire aux comptes:

L'assemblée décide également de renouveler, pour la même durée, le mandat du commissaire aux comptes, à savoir, REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Pour la société BERRINGER INVESTMENT S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Signature

Référence de publication: 2008113014/687/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.656.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 24. Juni 2008 um 11.00 Uhr

Fünfter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung wählt die Herren Christoph LEDERGERBER, Philippe HOSS, Patrick GISEL, Adrian TOENGI als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S. à. r. l., mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009.

Pour Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Unterschrift

Référence de publication: 2008113018/1126/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07999. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Ammin Coal Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 77.872.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 30 juin 2008

M. Hans Arend Haije avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 30 juin 2008.

M. Arjan Vishan Kirthi Singha, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 30 juin 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2008113011/1115/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02473. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008112644/7241/11.

(080130336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Europack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008112645/7241/11.

(080130325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.
